

Lieux de répit pour malades et aidants- Clotilde Mercier, Edith Coppa



Au cours de cet atelier animé par Clotilde Mercier, assistante sociale du service téléphonique AFAF, une dizaine de personnes ont pu échanger sur différents lieux permettant d'offrir des vacances aux malades avec ou sans leurs aidants.

En voici quelques-uns :

➤ **VRF - Les Villages répit Familles** : AFM/ProBTP

Ouverts toute l'année. Accueil famille aidant/aidé

Activités de loisirs et accompagnement médico-social en fonction des besoins et des demandes de chacun.

Toutes les informations disponibles sur www.vrf.fr Tel 05 57 885 885

(cf Espoir n° 146 et n° 155).

➤ **Les séjours à l'hôpital marin d'Hendaye** : A partir de 16 ans

Séjour de 3 à 4 semaines. Réadaptation et répit.

Plébiscités mais les places sont chères et le remboursement du transport semble problématique. (Cf. Espoir n° 149).

www.aphp.fr/contenu/hopital-marin-de-hendaye Tel : 05 59 48 08 00

➤ **U2R - unité régionale de répit** :

Séjours temporaires pour personnes de Rhône-Alpes.

Accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicaps rares ou complexes (moteur, polyhandicap/pluri handicap) domiciliés dans la région Rhône-Alpes. Une maison des familles existe sur le site.

www.ash73.com Tel : 04 79 33 62 62

➤ **SOS Répit - Centre de répit Les Bruyères :**
Accueil familles aidants/aidés

Activités de loisirs

Label Tourisme et Handicap

Etablissement mutualiste. (Cf. Espoir n°154)

www.lesbruyeres.centrederepit.org

➤ **VSA Corrèze : village séjour accompagné. Les Rivières 19240 ALLASSAC**
(proximité de Brive-la-Gaillarde)

<http://www.vsa-correze.com> Tel : 0555170167

➤ **Domaine de la Porte Neuve- 29340 Riec-sur-Bélon**

Réservé aux adhérents MGEN et au personnel de l'éducation nationale sur juillet et août.

Mais accueil tout public en dehors de ces périodes : camping (tente, caravane, camping-car, mobil home) ou chambre au château.

<https://mgen-domaineporteneuve.fr>

➤ **Handi Oasis** Au Maroc près de Marrakech

Le plus apprécié. www.handioasis.com Tel : 00212615761189

Vacances dépayantes, loisirs adaptés.

Maison de Carole et José pouvant accueillir 6 personnes ; complètement adaptée et équipée.

➤ **La maison de répit de Lyon :**

Marie-Claire Joguet signale son ouverture récente à Tassin la demi-lune : accueil pour malades et aidants s'ils le souhaitent avec possibilité de poursuivre les soins.

www.france-repit.fr Tel : 0469859987

➤ **Lou Bastidou** : structure associative
83390 CUERS (proximité de Hyères)

www.loubastidou.com

Au cœur de la Provence un village de vacances, convivial et chaleureux ouvert à tous et particulièrement adapté aux besoins des personnes handicapées.

➤ **Vercors Terre de répit** : structure associative récente sur le plateau du Vercors. Se situe en montagne, à 1000 m d'altitude avec des professionnels compétents pour proposer des loisirs adaptés mais aussi un réseau médical et paramédical permettant la continuité des soins

<https://vercorsterrederepit.wordpress.com/>

➤ **L'Escale** : maison d'accueil temporaire à Zuydcoote dans le nord. Etablissement de 16 places, 6 en internat et 10 en accueil de jour.

Ouvert toute l'année

<http://mat-lescale.com>

➤ **La résidence mutualiste Transverse** : à 10 km de Saint Etienne L'accueil temporaire est une nouvelle offre d'hébergement à destination des personnes handicapées.

<https://www.mutualite-loire.com/index.php/nos-etablisements/handicap/residence-mutualiste-transverse>

- ✓ **Echange de maisons/appartements** (cf. Espoir 153)
- ✓ **Une plateforme d'échange de maisons** équipées pour personnes handicapées : www.homeexchange.fr
- ✓ **Cure thermale** : expérience de Pauline Pariost à Lamalou-les- Bains (Cf. Espoir 149)

Sur prescription médicale, 18 jours de soins sont pris en charge par l'assurance maladie et complémentaire santé mais attention hébergement à la charge du curiste (certaines mutuelles peuvent donner une participation forfaitaire en fonction des ressources de la personne).

Bon à savoir - Infos données par Clotilde

- ✓ Notification d'accueil temporaire : s'adresser à votre MDPH pour bénéficier d'une notification d'accueil temporaire valable dans différents établissements médico-sociaux et dans des centres de vacances adaptés. Cette notification est valable pour plusieurs années (décision prise par la CDAPH) à raison de 90jour/an, c'est à dire que vous pouvez prétendre à un accueil maximum de 90jours sur une année civile.

Pour les villages VRF de l'AFM, une grande partie du séjour peut être pris en charge.

Une adresse utile : [www.accueil-temporaire .com](http://www.accueil-temporaire.com)

- ✓ Une recommandation :
Pour les auxiliaires de vie, avertir le prestataire de l'interruption du service pendant les vacances et trouver un service prestataire sur votre lieu de vacances pour ainsi avoir un(e) auxiliaire sur place.
- ✓ Un conseil : possibilité de louer sur place tout le matériel nécessaire : lit médicalisé, lève-personne etc. sur prescription médicale.



La famille Proust a passé un séjour extraordinaire au VRF de Saint-Lupicin

Faites-nous, vous aussi part de vos expériences.

